

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 MARS 2019**Objet : ORGANISATION DES GROUPES, EQUIPES ET GROUPES DE TRAVAIL**

Membres élus présents : MM BAILLY - MME BERTILLOT - MM. BERTOLOTTI - BORTOT - BUGAUD - DUMAS - FONTENAT - FRATTA - GALLET - GINOT - JOUSSEAU - LUGAND - MONNET - MME NALLET - MM. PENON - PRADEL - VERNE

Intervention du Président Fontenat

Concernant l'organisation de nos Groupes et Equipes projet :

Je rappelle que conformément aux décisions de l'AG d'installation, le Bureau du 2 décembre 2016 a procédé à la finalisation de l'organisation du mandat actuel, notamment celle des groupes et équipes projet.

A côté des **Groupes Projet Commerce et Industrie** qui constituent les deux piliers statutaires de notre action, le Bureau a proposé de poursuivre avec les **Equipes projet**. Composées par leurs responsables d'élus volontaires, elles travaillent sur les sujets transversaux prioritaires.

Lors de ce mandat, nous avons mis en place des **groupes de travail thématiques**, issus des sujets phares, récurrents ou temporaires. Ces GT fonctionnent et sont opérationnels. Je citerai celui de la sécurité bâtiminaire, d'Audace de dirigeants, d'A deux pas, ... et bien d'autres.

Ce format est opérationnel et utile : à la fois pour nos collaborateurs qui testent et avancent sur les idées qu'ils ont à charge d'instruire, et pour les membres de la CCI qui apportent leur vision et expérience d'entrepreneur, récoltent des informations et "jouent leur rôle" auprès des partenaires et experts en validant leurs interventions lors de séances "tests".

Ce format ne peut toutefois pas se substituer aux groupes et équipes projet qui ont un rôle décidé par notre Assemblée et nécessaire pour respecter les obligations de circuit de décision et de communication, d'un établissement public tel que le nôtre.

Je précise que, conformément à sa mission, le Bureau suit, lors de chacune de ses séances, le fonctionnement de cette organisation, pour en mesurer l'efficacité en apportant le cas échéant les correctifs nécessaires.

Aussi, le Bureau dans sa séance du 3 décembre dernier, a proposé d'augmenter le rythme des Groupes de Travail thématiques et de tenir au moins deux sessions annuelles pour chacun des Groupes et Equipes, sauf pour celle de l'Equipe Projet Prospective et Aménagement du Territoire, dont la fréquence est calée sur celle de notre AG.

Cette proposition permet d'acter une réalité vécue aujourd'hui avec une hausse naturelle des Groupes de Travail au cours desquels on relève de nombreuses contributions des membres de la CCI, au détriment de leur présence en Groupe et Equipe projet, désormais davantage centrées sur des bilans d'activité.

Les Actions Locales sont quant à elles remplacées - dans leur finalité - par les Rencontres Locales des Entreprises, davantage ouvertes aux ressortissants en dehors des membres de la Chambre.

L'Assemblée, vu l'exposé du Président Fontenat, valide la nouvelle organisation des Groupes, Equipes Projet et Groupes de travail, dans les conditions présentées ci-dessus.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	32
- Nombre de Membres présents	17
- Nombre de voix pour	17
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Vice-président Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président

